

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 08594 Numéro SIREN : 882 678 865 Nom ou dénomination : 3i France SAS

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2023 sous le numéro de dépôt 80971

*Certifié conforme
à l'original.
8-9-2023*
*Al. J. -
Antoine Clauzel.*
3i FRANCE SAS

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 857 681 euros
Siège social : 29-31 rue de Berri – 75008 Paris
882 678 865 R.C.S Paris

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} septembre,

La soussignée, **3i HOLDINGS PLC**, société de droit anglais sous la forme d'une *public limited company* ayant son siège social au Royaume Uni, 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD et immatriculée au Registre des Sociétés (*Companies House*) sous le numéro 2591431, dûment représentée à l'effet des présentes, propriétaire de 857 681 actions ordinaires,

agissant en qualité d'associé unique (ci-après l' « **Associé Unique** ») propriétaire de l'intégralité du capital de **3i France SAS**, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 857 681, ayant son siège social au 29-31 rue de Berri, 75008 Paris et identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 882 678 656 (ci-après dénommée la « **Société** »).

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

Le président de la Société a remis à l'Associé Unique les documents suivants :

- ✓ Les projets de décisions soumises à l'approbation de l'Associé Unique ;
- ✓ Le rapport annuel de gestion de la Société ;
- ✓ Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de la Société ;
- ✓ Le bilan de la Société ;
- ✓ Un exemplaire des statuts à jour de la Société.

A PRIS LES PRESENTES DECISIONS SELON L'ORDRE DU JOUR SUIVANT en application de l'article 18 des statuts de la Société :

- ✓ Approbation des comptes annuels de la Société ;
- ✓ Quitus aux organes de gestion ;
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice ;
- ✓ Approbation des dépenses non déductibles fiscalement ;
- ✓ Approbation des conventions règlementées ;
- ✓ Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

L'Associé Unique approuve expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont adoptées et déclare avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous les documents requis par la loi, mais également de tous les autres documents et informations nécessaires ou utiles à son information préalablement à la prise des décisions qui suivent. En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique reconnaît expressément

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

12 OCT. 2023

Sous le N° :
80971

MF

que son droit d'information est pleinement satisfait et renonce en tant que de besoin à tout recours, quel qu'il soit à l'encontre de la Société et de ses dirigeants.

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes annuels de la Société

L'Associé Unique, après lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2023, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 949 410,07 €.

Il approuve également les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique donne en conséquence quitus de leur gestion aux organes de gestion de la société pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Associé Unique, après lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 mars 2023, approuve la proposition du Président d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 949 410,07 euros de la manière suivante :

AFFECTATION

Réserve légale	39 128,63 €
Report à nouveau	910 281,44 €
Total affecté	949 410,07 €

Compte tenu de cette affectation, le montant du Report à nouveau s'élève à la somme de 1 796 431,35 euros.

TROISIEME DECISION

Approbation des dépenses non déductibles fiscalement

L'Associé Unique approuve, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 42 526 euros.

QUATRIEME DECISION

Approbation des conventions réglementées

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIEME DECISION

Pouvoirs à conférer en vue des formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra d'effectuer.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte pour être retranscrit sur le registre spécial coté et paraphé des décisions sociales de la Société et pour être signé par l'Associé Unique.

L'ASSOCIE UNIQUE :

3i HOLDINGS PLC

Représentée par Mme Clare Calderwood

DocuSigned by:

4264D843248B464...

Société : 3i France SAS
Exercice clos le 31/03/2023

Authifié conforme
à l'original.
8-9-2023.
Autane Clauzel.

**RAPPORT ANNUEL DE GESTION DE 3i France SAS
EXERCICE DU 1^{er} AVRIL 2022 au 31 MARS 2023**

Messieurs,

En exécution des dispositions légales, réglementaires et statutaires pour rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion pendant l'exercice clos le 31 mars 2023 et soumettre à votre approbation les comptes et le bilan dudit exercice, nous avons l'honneur de vous présenter notre Rapport Annuel de Gestion.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant, vous ont été communiqués.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

I- Activité de la société

Points clés

La société 3i France SAS, SAS à associé unique au capital de 857 681€, clôture son 4^{ème} exercice social le 31 mars 2023.

Pour mémoire, Le 30 mars 2020, 3i Investments (Luxembourg) SA (3i ILSA) et 3i France SAS ont signé un traité d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions au sens des articles L. 236-16 à L. 236-21 du Code de commerce et des articles 210 A et 210 B du Code Général des Impôts tel que modifié par avenant n°1 en date du 20 avril 2020. Au titre du traité, 3i ILSA en qualité d'Apporteur a transféré le 1^{er} mai 2020 à 3i France SAS l'ensemble des éléments d'actif et de passif constituant une branche complète et autonome d'activité relative à son activité en France de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.

Pour la recherche d'opportunités d'investissement en France, 3i Investments Plc et 3i BIFM Investments Limited utilisent les services de 3i France SAS. 3i France agit en tant que conseil des sociétés 3i Investments et 3i BIFM qui sont ses deux seuls clients pour cette activité. 3i France, filiale française de 3i Holdings Plc, dispose d'un personnel composé d'une équipe de prospection et d'analyse ainsi que d'un service administratif et comptable. 3i plc finance 3i France sur la base d'un cost plus : elle rembourse les frais engagés par 3i France augmentés de 13.5%. Les frais comprennent les salaires, les loyers, les amortissements, les honoraires et les taxes (hors impôt société).

Au cours de l'année financière clôturée, l'équipe de 3i France a conseillé 3i Investments Plc et 3i BIFM Investments Plc pour la réalisation d'un investissement complémentaire et d'une cession.

Par ailleurs, 3i France a facturé des honoraires de suivi de portefeuille pour un montant de €1 089k.

Activité

Au cours de ce quatrième exercice, 3i France SAS a réalisé l'activité suivante :

Les Produits d'Exploitation s'élèvent à 21 596 446,26 euros

Les Charges d'Exploitation s'élèvent à 20 231 641,83 euros

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 949 410,07 euros

Les fonds propres s'élèvent au 31 mars 2023 à 10 464 246,23 euros, comprenant 857 681,00 euros de capital social et 7 724 365,45 euros de primes d'émission.

Impacts liés au Covid

La crise sanitaire liée au Covid-19 ainsi que la guerre en Ukraine n'ont pas eu d'impact matériel sur l'activité et la situation financière de la société au cours de l'exercice.

II- Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 949 410,07 euros de la manière suivante :

Bénéfice 949 410,07 €

AFFECTATION

Réserve légale 39 128,63 €

Report à nouveau 910 281,44 €

Total affecté 949 410,07 €

Compte tenu de cette affectation, le montant du Report à nouveau s'élèverait à la somme de 1 796 431,35 euros.

III- Activité future et événements postérieurs à la clôture

Bien que la performance, la continuité d'exploitation et les opérations de la société, à la date de clôture des comptes annuels, n'aient été significativement impactées par les opérations militaires initiées par la Russie contre l'Ukraine le 24 février 2022, la Direction continue de surveiller l'évolution de la situation et son impact potentiel sur la situation financière de la société.

La société poursuivra et développera son activité en France de conseil sur les opportunités d'investissement et de désinvestissement auprès des sociétés du groupe 3i.

IV- Actionnariat

3i Holdings Plc détient 100% du capital de 3i France SAS.

V- Administration de la société

La société est présidée par Monsieur Antoine Clauzel assisté par un collège de quatre Directeurs Généraux dont les noms figurent sur le kbis :

Monsieur Stéphane Grandguillaume
Monsieur Rémi Carnimolla
Monsieur Adam Snazel
Madame Marie-Christine Dubois

VI- Commissaires aux comptes

Lors de sa constitution, 3i France SAS n'a pas procédé à la nomination d'un commissaire aux comptes car ne dépassant pas les seuils réglementaires au 31 mars 2020.

Par une Décision de l'Associé Unique en date du 13 janvier 2021, KPMG SA dont le siège social est situé Tour Echo 2, avenue Gambetta, 92066 Paris La Défense a été désigné Commissaire aux comptes de 3i France SAS.

Ce mandat a pris effet immédiatement et courra jusqu'à l'assemblée générale qui aura à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026.

VII- Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article L. 441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons en annexe la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître (i) les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu et (ii) les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

VIII- Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 42 526 euros.

Nous soumettons ces comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 ainsi que ce rapport à l'associé unique et nous lui suggérons de les approuver et de donner quitus de leur gestion aux organes de gestion de la société.

Fait à Paris, le 24/04/2023



Le Président

Antoine Clauzel

ARTICLE L. 441 I. 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6)									
ARTICLE L. 441 I. 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6)									
(A) Tranches de retard de paiement									
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	31/12/2023			
Nombre de factures concernées						Nombre de factures concernées			
Montant total des factures concernées t.t.c	13 877 €				13 877 €	Montant total des factures concernées t.t.c	149 €		149 €
pourcentage du montant total des achats h.t de l'exercice	92%	0%	0%	0%	92%	pourcentage du montant total des achats h.t de l'exercice			
pourcentage du chiffre d'affaires t.t.c de l'exercice						pourcentage du chiffre d'affaires h.t de l'exercice	0%	0%	0%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées									
Nombre des factures exclues						Nombre des factures exclues			
Montant total des factures exclues						Montant total des factures exclues			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce)									
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement					Délais contractuels : (préciser) :				
☒					☐				
Délais légaux : 60 jours					Délais légaux : 60 jours				



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

*Certifié conforme
à l'original
le 8-03-2023
AL- JH
Antoine Clauzel*

3i FRANCE SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023
3i FRANCE SAS
29, rue de Berri - 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

3i FRANCE SAS

29, rue de Berri - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

À l'associé unique de la société 3i FRANCE SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3i FRANCE SAS relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee)

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

3i FRANCE SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 mars 2023



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Isabelle
Bousquie

Signature numérique
de Isabelle Bousquie

Date: 2023.07.10

08:56:24 +02'00'

Isabelle BOUSQUIE

Associé

3i FRANCE SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 mars 2023

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/03/2023	Net 31/03/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	8 134 644		8 134 644	8 134 644
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	382 995	325 895	57 100	98 783
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				17 212
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	156 828		156 828	151 293
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	222 635		222 635	342 106
Autres créances	3 092 868		3 092 868	2 737 109
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 715 724		2 715 724	1 944 947
Charges constatées d'avance (3)	248 165		248 165	249 804
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	14 953 860	325 895	14 627 965	13 675 899
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				




Bilan passif

	31/03/2023	31/03/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	857 681	857 681
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 724 365	7 724 365
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	46 639	11 380
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	886 150	216 223
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	949 410	705 186
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	2 835 940	2 586 689
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	149 289	124 125
Dettes fiscales et sociales	953 489	970 249
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)	225 000	480 000
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	14 627 965	13 675 899

(1) Dont à plus d'un an (a)

(1) Dont à moins d'un an (a)

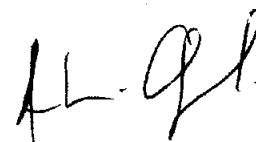
1 327 778

1 574 374

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours




Compte de résultat

	France	Exportations	31/03/2023	31/03/2022
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 089 389	17 891 274	18 980 663	13 576 735
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			2 615 783	1 911 961
Autres produits				
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 513 703	1 261 320
Impôts, taxes et versements assimilés			297 766	289 182
Salaires et traitements			11 569 272	7 221 545
Charges sociales			3 924 875	2 704 611
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			90 085	121 163
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			2 835 940	2 586 689
Autres charges				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			1 364 804	1 304 187
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change			105	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				1 907
Différences négatives de change			51	257
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			55	-2 164
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			1 364 859	1 302 023



Compte de résultat (suite)

	31/03/2023	31/03/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	12	301
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-12	-301
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	415 437	596 536
BENEFICE OU PERTE	949 410	705 186
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2023, dont le total est de 14 627 965 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 949 410 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24 avril 2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

L'émergence d'un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine début 2022 a affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts sur notre activité lors de cet exercice.

Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	8 134 644			8 134 644
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	263 348			263 348
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	71 246	48 401		119 647
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	17 212		17 212	
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	151 293	5 535		156 828
ACTIF IMMOBILISE	8 637 743	53 936	17 212	8 674 467

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Le fonds commercial, dont la valeur à l'actif s'élève à 8 134 644 euros, résulte de l'apport de la Branche d'Activité de 3I Investissement (Luxembourg) SA à 3I France SAS en date du 01/05/2020. Ce poste comprend notamment les contrats inclus dans la branche d'activité.

Au 31/03/2023, en l'absence d'indice de perte de valeur, la valeur du fond commercial n'a fait l'objet d'aucune dépréciation.



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	179 316	78 825		258 142
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	56 494	11 260		67 753
- Emballages récupérables et divers				
ACTIF IMMOBILISE	235 810	90 085		325 895

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 720 497 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	156 828		156 828
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	222 635	222 635	
Autres	3 092 868	3 092 868	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	248 165	248 165	
Total	3 720 497	3 563 669	156 828

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients-Factures A Etablir	222 487
Total	222 487

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital

Capital social d'un montant de 857 681,00 euros décomposé en 857 681 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	857 681	1
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	857 681	1

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	216 223
Résultat de l'exercice précédent	705 186
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	921 410
Affectations aux réserves	35 259
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	886 150
Total des affectations	921 410

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/04/2022	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/03/2023
Capital	857 681				857 681
Primes d'émission	7 724 365				7 724 365
Réserve légale	11 380	35 259			46 639
Report à Nouveau	216 223	669 927			886 150
Résultat de l'exercice	705 186	-705 186	949 410		949 410
Dividendes					
Total Capitaux Propres	9 514 836		949 410		10 464 246

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	2 586 689	2 835 940	2 586 689		2 835 940
Total	2 586 689	2 835 940	2 586 689		2 835 940
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		2 835 940	2 586 689		
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Tableau des provisions et dépréciations

	Montant au début d'ex.	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : Reprises ex.	Montant fin exercice
Provisions réglementées				
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations except. 30%				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pr charges soc et fisc sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	2 586 689	2 835 940	2 586 689	2 835 940
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en- cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	2 586 689	2 835 940	2 586 689	2 835 940
Dotations et reprises d'exploitation		2 835 940	2 586 689	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : dépréciations de l'exercice				

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 327 778 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	149 289	149 289		
Dettes fiscales et sociales	953 489	953 489		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	225 000	225 000		
Total	1 327 778	1 327 778		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Factures Non Parvenu	114 330
Fournisseurs - Fnp Audit Fees	22 048
Prov Pour Conges Payes	355 797
Prov Ch Soc S/Conges Payes	177 898
Autres Ch Soc A Payer	632
Taxe D'Apprentissage Cap	4 995
Autres Ch Fiscales A Payer	85 650
Total	761 350



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constatees D'Avance	248 165		
Total	248 165		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits Constatees D'Avance	225 000		
Total	225 000		

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 21 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	18	
Agents de maîtrise et techniciens	3	
Employés		
Ouvriers		
Total	21	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 1 320 048,65 euros.

Engagements hors bilan : engagement de retraite

La valeur des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière est déterminée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19. Cette méthode appelée "méthode des unités de crédits projetés" est appliquée séparément à chaque salarié.

Pour le calcul de l'engagement de retraite, il a été retenu un départ volontaire du salarié en vertu de l'application de la convention collective.

Les principales modalités retenues sont les suivantes :

- Turn-over faible
- Départ volontaire: 100 %
- Taux de revalorisation des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 65-67 ans
- Taux d'actualisation net d'inflation : 3.6 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2022

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

3i Group PLC
16 Palace Street
Londres
Royaume-Uni



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/03/2023
CA France	1 089 389
CA Europe	17 891 274
TOTAL	18 980 663

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 18 464 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant	1 364 859	415 437	949 422
+ Résultat exceptionnel	-12		-12
- Participations des salariés			
Résultat comptable	1 364 847	415 437	949 410

(*) comporte les crédits d'impôt

(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")